



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique actualisé 2014-2021

du Collège de Maisonneuve

Mars 2019



Québec, le 24 avril 2019

Madame Malika Habel
Directrice générale
Collège de Maisonneuve
3800, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 2A2

Objet : Actualisation du Plan stratégique 2014-2021

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 28 mars 2019, de la version actualisée, pour la période 2018-2021, du *Plan stratégique 2014-2021* du Collège de Maisonneuve adopté par son conseil d'administration le 22 octobre 2018. Le Collège a également joint son *Plan de mise en œuvre 2018-2021*. La Commission a examiné les modifications apportées au plan stratégique.

En décembre 2014, la version initiale du plan stratégique, incluant le plan de réussite, a été jugée partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. La Commission a aussi jugé que le plan comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Au regard de la conformité, la Commission avait formulé une suggestion, soit de terminer l'élaboration du document expliquant le plan de réussite et de le distribuer aux étudiants dans les plus brefs délais. Le Collège a tenu compte de la suggestion et a acheminé ledit document en mai 2015.

L'actualisation du plan stratégique a été effectuée à la suite du bilan de mi-parcours du plan. Ainsi, le plan actualisé aborde la démarche menée par le Collège et présente des éléments contextuels mis à jour. Le Collège indique que la démarche d'actualisation l'a amené à conserver les mêmes orientations, à réviser les objectifs et les indicateurs. Le plan actualisé présente donc 15 objectifs, dont plusieurs ont été reformulés, de même que des indicateurs et des cibles révisées en conséquence. La Commission note que les objectifs

sont toujours formulés en termes de résultats attendus et accompagnés d'indicateurs pertinents. La Commission note également que le plan stratégique actualisé est soutenu par le Plan de mise en œuvre qui précise les actions du Collège en lien avec les objectifs et les orientations.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission juge que le *Plan stratégique 2014-2021*, **est désormais conforme** aux dispositions de la Loi. Elle considère qu'il comprend dorénavant l'ensemble des éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Guy Gibeau, directeur des études